



HORAIRES ET CALENDRIER SCOLAIRE

1) HORAIRES

ECOLE

- Classes maternelles :

Matin : entrée à partir de 8 h 15 - 8h30 précises

Sortie : 11h20 - 11h30

Après-midi : entrée : 13h15 ou 14 h 50 (uniquement pour les élèves de petite section)

sortie : 16 h 20 – 16 h 30

- Classes primaires (du C.P. au CM2)

Matin: 8h30 - 11h30.

Après-midi: 13h15 - 16h30

COLLEGE

Classes de 6ème à la 3ème : voir les emplois du temps qui seront remis aux élèves et devront être signés par les parents.

L'accès à l'intérieur de l'Etablissement est possible le matin : à partir de 8h10 pour les élèves du collège et de 8h15 pour les élèves du primaire ; l'après-midi à partir de 13h10 pour les élèves du primaire et 13 h 30 pour les collégiens qui ne sont pas demi-pensionnaires.

Il est interdit aux parents de pénétrer dans la cour pour remettre quoi que ce soit à un élève. En cas de nécessité, s'adresser au Secrétariat pendant les heures d'ouverture.

2) ETUDE DU SOIR

MATERNELLE : Garderie facultative de 16 h 25 à 18 h 00, facturée à partir de 16 h 50

ECOLE : Etudes facultatives de 16h50 à 17h45

COLLEGE : Etude obligatoire de 15h55 à 16h50 (fréquence variable suivant l'emploi du temps).

Pour les parents de collégiens qui le souhaitent, nous proposons une étude garderie (gratuite) chaque soir de 16h50 à 17h45.

3) **VACANCES SCOLAIRES** : pour l'année scolaire 2022 / 2023, le calendrier des vacances s'établit comme suit :

Toussaint	:	du Vendredi 21 Octobre après la classe au Lundi 07 Novembre au matin.
Noël	:	du Vendredi 16 Décembre après la classe au Mardi 03 Janvier au matin.
Hiver	:	du Vendredi 17 Février après la classe au Lundi 06 Mars au matin.
Printemps	:	du Vendredi 21 Avril après la classe au Mardi 09 Mai au matin.
Pont de l'Ascension	:	du Mercredi 17 Mai après la classe au Lundi 22 Mai au matin.
Eté	:	le Vendredi 07 Juillet après la classe.

Nous vous remercions de respecter scrupuleusement ces dates de congé.

4) **FREQUENTATION SCOLAIRE**

- L'assistance à tous les cours est obligatoire.
- Nous rappelons qu'il est impératif :
 - de veiller à la ponctualité des horaires,
 - de respecter les dates précises des vacances scolaires.